

RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2013-2014



RAPPORT D'ACTIVITÉS du Forestier en chef

2013-2014



Coordination : Lise Guérin

Rédaction :

Lise Guérin

Lucie Bertrand

Maxime Renaud

Daniel Pin

Simon Legris

Héloïse Rheault

Antoine Nappi

Josée Gagné

Michel Villeneuve

Révision linguistique : Claire Fecteau

Conception graphique et mise en page : Pige communication

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au :

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275-7770

Télécopieur : 418 275-8884

Courriel : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

La publication est accessible sur le site Internet :

<http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-71176-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-71193-3 (version PDF)

ISSN papier : 1911-4435

ISSN en ligne : 1911-4443

© Bureau du forestier en chef

Le 2 septembre 2014

Monsieur Laurent Lessard

Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le 9^e rapport d'activités du Forestier en chef, qui rend compte des résultats relatifs aux principales actions menées au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Notre rapport d'activités fait également le point sur les actions inscrites dans le cadre de notre *Plan stratégique 2012-2016* et de notre *Plan d'action de développement durable 2013-2015*.

Cette période a été principalement consacrée à la réalisation du nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2013-2018. Au printemps 2013, la présentation des résultats lors d'une revue externe a mobilisé l'organisation de manière très importante. En effet, je me suis rendu dans 12 régions forestières avec les membres de mon équipe afin de présenter les résultats du calcul des possibilités forestières aux parties intéressées. Cette activité a été l'occasion d'expliquer et de démystifier les principales étapes du calcul auprès des communautés régionales et des parties prenantes. Elle a également permis de recueillir des propositions pour améliorer la qualité de nos travaux.

Durant cette même période, nous avons produit et rendu disponible la version finale du *Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018*. Ce document sert à encadrer le processus conduisant à fixer les possibilités forestières ainsi qu'à diffuser les orientations, les hypothèses et les principes retenus dans l'accomplissement de ce mandat.

Enfin, la période 2013-2014 a également été consacrée à la planification et à l'amorce des travaux du prochain Bilan sur l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts couvrant la période de 2008 à 2013.

Je remercie les membres du personnel, les partenaires et les collaborateurs qui ont contribué au succès des activités du Bureau du forestier en chef pour l'année 2013-2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Forestier en chef

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.

Bureau du forestier en chef
845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2013-2014.....	7
LE FORESTIER EN CHEF	
L'origine de la fonction	8
Les responsabilités	9
Notre mission, notre vision, nos valeurs	10
L'indépendance de la fonction	10
L'organisation au 31 mars 2014	11
Le budget d'opération	14
LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2013-2014	
Diffusion des possibilités forestières préliminaires en revue externe ..	15
Mise en disponibilité de 2,8 millions de mètres cubes de bois	17
Prolongation et mise en jour de territoires forestiers résiduels	17
Progression des outils de calcul des possibilités forestières	18
L'expertise du Bureau du forestier en chef sollicitée	20
Élargissement de la portée de la certification ISO 9001	22
Manuel de détermination des possibilités forestières	23
Avis du Forestier en chef	24
Bilan d'aménagement durable 2008-2013	25
Communications externes et internes	26

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016	28
SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015	36
PLAN D'ACTION 2014-2015	40
ANNEXE 1: ORGANIGRAMME	42
ANNEXE 2: LISTE DES ACRONYMES	43

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

- Figure 1** **Découpage territorial du Bureau du forestier en chef
et localisation du personnel au 31 mars 2014**
- Figure 2** **Évolution du budget du Bureau du forestier en chef
de 2007 à 2014**
- Tableau 1** **Actions réalisées pour contribuer à l'atteinte des
objectifs inscrits au Plan stratégique 2012-2016**
- Tableau 2** **Actions réalisées pour contribuer à l'atteinte des
objectifs inscrits au Plan d'action de développement
durable 2013-2015**



Photo Olivier Cameron Trudel



Caroline Lacasse et Simon Guay

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2013-2014

- Diffusion des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières en revue externe au printemps 2013 :
 - tournée du Forestier en chef dans 12 régions ;
 - plus de 400 personnes rencontrées ;
 - 70 correspondances reçues à la suite de la revue externe ;
 - mise en ligne de 411 documents sur le site Internet (présentations PowerPoint, résultats du calcul des 71 unités d'aménagement, cartes et rapports d'analyse).
- Mise en ligne de la version finale du *Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018* ;
- Décision du Forestier en chef relative à la mise en disponibilité de 2,8 millions de mètres cubes de bois (volume non récolté pendant la période 2008-2013) ;
- Prolongation ou mise à jour de possibilités forestières de 72 territoires forestiers résiduels ;
- Participation à des projets collaborateurs, des groupes de travail et réalisation d'analyses particulières.

LE FORESTIER EN CHEF

L'origine de la fonction

En créant le poste de Forestier en chef en 2005, le gouvernement du Québec donnait suite à l'une des principales recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, mieux connue sous le nom de commission Coulombe. En 2004, cette commission était chargée de dresser un état de situation de la gestion des forêts publiques et de formuler des recommandations en réponse aux besoins et aux aspirations de la population québécoise.

Ainsi, le 14 juin 2005, le gouvernement du Québec adoptait à l'unanimité le projet de loi n° 94 créant le poste de Forestier en chef. Il s'agit d'un moment marquant dans l'histoire de la gestion forestière au Québec. Cette fonction revêt un caractère unique en raison des responsabilités importantes qui incombent au Forestier en chef et par le statut d'indépendance que la loi lui accorde.



**Pierre Levac,
Forestier en chef
de 2005 à 2010**



**Gérard Szaraz,
Forestier en chef
de 2010 à nos jours**

Les responsabilités

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier précise les principales fonctions du Forestier en chef qui, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts, a la responsabilité :

- d'établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières ;
- de préparer, de publier et de maintenir à jour un manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières ;
- de déterminer, de réviser et de modifier les possibilités forestières pour les unités d'aménagement, les forêts de proximité et certains territoires forestiers résiduels en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts ;
- de déterminer les volumes de bois non récoltés devenus disponibles à la récolte ;
- d'analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ;
- de produire des avis et de conseiller le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'orientation et la planification de la recherche et du développement en matière de foresterie, sur la limite territoriale et la délimitation des unités d'aménagement et des forêts de proximité, sur les activités à réaliser pour optimiser les stratégies d'aménagement forestier ainsi que sur toute question qui, selon lui, appelle l'attention ou l'action gouvernementale ;
- de produire, pour la période 2008-2013 et en vertu de la loi du MRNF, un bilan quinquennal de l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable pour les forêts du domaine de l'État.



Notre mission

Déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état et la gestion des forêts afin d'assurer la pérennité et l'utilisation diversifiée du milieu forestier.

Notre vision

Une équipe performante reconnue pour sa rigueur et pour la fiabilité de ses analyses.

Nos valeurs

Objectivité et intégrité

- Agir sans préjugé, sans favoritisme et en toute impartialité.
- Agir avec professionnalisme, librement et sans influence indue.

Amélioration continue

- Améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité de l'ensemble des processus de travail en utilisant les meilleurs outils, techniques et connaissances disponibles dans l'accomplissement des mandats de l'organisation.

Expertise et rigueur

- Assurer de hauts standards d'expertise professionnelle où chacun est responsable d'actualiser ses connaissances et de progresser dans son domaine de compétence.
- Faire preuve de rigueur intellectuelle afin que les décisions soient fondées sur des faits et des assises scientifiques.
- Utiliser judicieusement les ressources et les informations disponibles.

L'indépendance de la fonction

Le Forestier en chef relève, à titre de sous-ministre associé, du sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La loi lui confère cependant un statut particulier d'indépendance qui se manifeste par la délégation de fonctions spécifiques. De plus, le Forestier en chef adopte et met à jour périodiquement ses propres plans d'action de développement durable et plans stratégiques. Il énonce aussi la vision de son organisation, la mission poursuivie de même que les principes et valeurs qui guident l'ensemble de ses actions. Enfin, le Forestier en chef dispose d'un site Internet propre à l'organisation.

L'organisation au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, 62 employés permanents et une stagiaire travaillaient au Bureau du forestier en chef. L'effectif était réparti entre 15 lieux physiques, soit 16 employés au siège social de Roberval, 12 employés à Québec et 34 autres répartis dans divers points de services en région.

La structure du Bureau du forestier en chef, illustrée par l'organigramme de l'annexe 1, compte deux directions qui se partagent la responsabilité des activités suivantes :

- La Direction du calcul des possibilités forestières est chargée de l'évaluation des possibilités annuelles de coupe des forêts du domaine de l'État. Elle est aussi responsable d'évaluer les volumes de bois pouvant être récoltés ponctuellement sans affecter les possibilités forestières à long terme, de produire les évaluations d'impacts de décisions gouvernementales sur les possibilités forestières et d'implanter un système de gestion de la qualité (ISO 9001). Une majorité des analystes oeuvrent dans les régions où ils représentent également le Bureau du forestier en chef auprès des directions générales régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'auprès des divers intervenants régionaux.
- La Direction du développement stratégique et de l'administration assure la coordination des activités sectorielles et ministérielles telles que la planification stratégique, le *Plan d'action de développement durable*, la reddition de comptes administrative ainsi que les analyses et le suivi de dossiers sectoriels. Cette direction encadre aussi la planification, la coordination et le soutien des activités de communication et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. La Direction du développement stratégique et de l'administration a aussi le mandat d'élaborer et de mettre à jour le *Manuel de détermination des possibilités forestières*, de mettre au point les systèmes et les méthodes associés à la réalisation du calcul des possibilités forestières, et d'élaborer les avis du Forestier en chef.

Le Bureau du forestier en chef compte sur une équipe multidisciplinaire apte à mettre à profit ses connaissances et son savoir-faire dans la réalisation de ses mandats.



**Maxime Renaud
et Antoine Nappi**

Siège social du Forestier en chef à Roberval

Le siège social du Forestier en chef est situé à Roberval. Le Forestier en chef y est présent de façon régulière pour assurer la gouvernance et le suivi de ses mandats. C'est au siège social que sont réalisées notamment des activités liées à la gestion administrative, à l'élaboration du *Manuel de détermination des possibilités forestières*, à la production d'avis du Forestier en chef et à la coordination du calcul des possibilités forestières pour le Service du calcul des possibilités forestières du Centre.

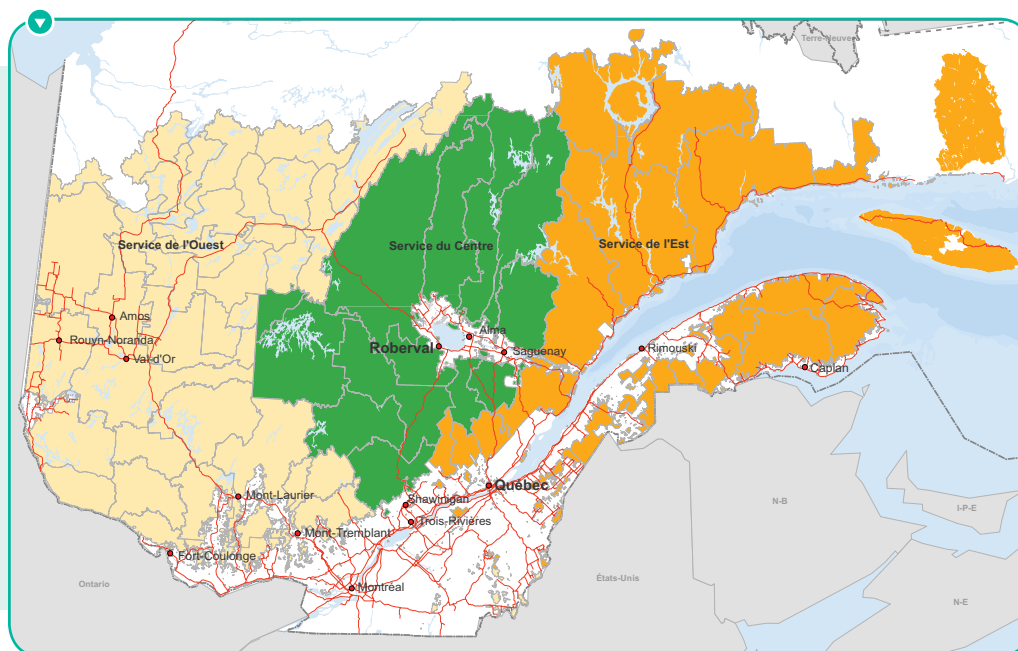
Bureau local de Québec et organisation régionale

Le bureau local de Québec facilite les échanges réguliers avec la structure gouvernementale et ministérielle. On y exerce principalement des fonctions de coordination du calcul des possibilités forestières et de développement de systèmes et de méthodes qui y sont associés.

Le réseau régional du Bureau du forestier en chef est constitué de personnes spécialisées dans le domaine du calcul des possibilités forestières, en géomatique et en gestion de la qualité oeuvrant pour la Direction du calcul des possibilités forestières. Cette direction est composée de trois services désignés sous les vocables « Service du calcul des possibilités forestières de l'Est », « Service du calcul des possibilités forestières de l'Ouest » et « Service du calcul des possibilités forestières du Centre » (Voir la figure 1). La réalisation des travaux d'évaluation des possibilités forestières est ainsi répartie sur le territoire de l'ensemble des 71 unités d'aménagement et des territoires forestiers résiduels.

FIGURE 1

Découpage territorial du Bureau du forestier en chef et localisation du personnel au 31 mars 2014



L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Jean Girard, ing.f., M.Sc.
Directeur du calcul des
possibilités forestières



Marc Plante, ing.f.
Directeur du développement
stratégique et de l'administration



Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.
Forestier en chef



Caroline Couture, ing.f.
Chef du Service du calcul
des possibilités forestières
du Centre



Richard Lefebvre, ing.f.
Chef du Service du calcul
des possibilités forestières
de l'Ouest



Daniel Pelletier, ing.f.
Chef du Service du calcul des
possibilités forestières de l'Est

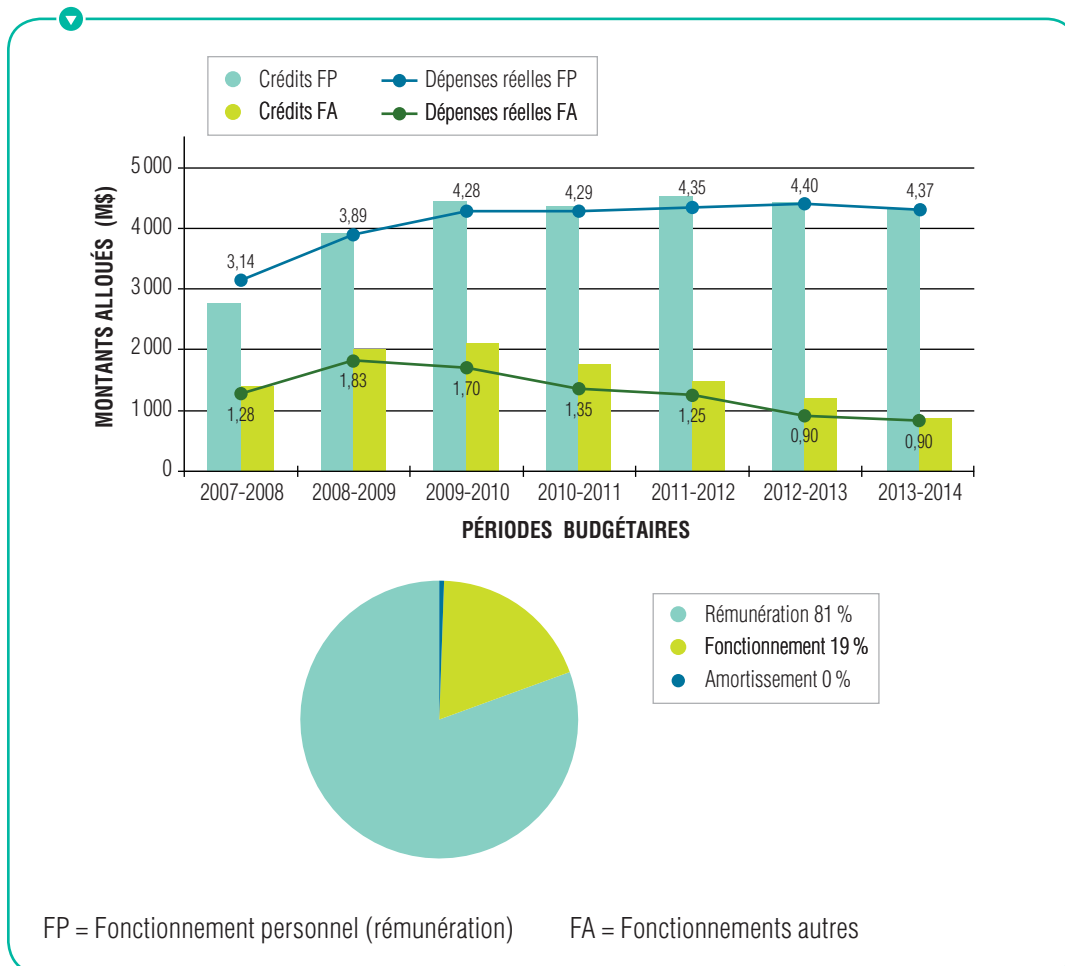
Le budget d'opération

En 2013-2014, les dépenses d'opération autorisées pour le Bureau du forestier en chef ont été de 5,36 M\$. De ce montant, 4,41 M\$ ont été consacrés à la rémunération (82 %) et 0,95 M\$ au fonctionnement (18 %). Également 0,03 M\$ ont été imputés à l'immobilisation et à l'amortissement.

La figure 2 montre les montants accordés depuis la deuxième année d'opération du Bureau du forestier en chef. Les crédits alloués représentent la masse salariale ainsi que le budget de fonctionnement de l'organisation. Depuis 2009, les crédits en salaire se sont stabilisés alors que ceux du fonctionnement indiquent une diminution graduelle. Les données de la figure 2 sont celles du budget initial et ne tiennent pas compte des révisions en cours d'année. Elles n'incluent pas non plus les dépenses relatives aux comptes ministériels (1,35 M \$).

FIGURE 2

Évolution du budget du Bureau du forestier en chef de 2007 à 2014.



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2013-2014

Diffusion des possibilités forestières préliminaires en revue externe

Au printemps 2013, le Forestier en chef a réalisé une tournée régionale afin de présenter, en revue externe, les résultats préliminaires du nouveau calcul des possibilités forestières des 71 unités d'aménagement. Ce calcul avait été produit au cours de l'exercice 2012-2013.

La revue externe a débuté le 22 mai 2013 à Québec auprès des représentants de la Table nationale de consultation sur les questions de foresterie. Par la suite, le Forestier en chef s'est rendu dans 12 régions afin de présenter les résultats du calcul à l'échelle régionale. La tournée du Forestier en chef a connu le succès escompté. Près de 400 personnes se sont déplacées pour venir assister aux présentations et connaître les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières.

La revue externe était une initiative du Forestier en chef. Elle comportait trois grands objectifs :

- 1 Présenter les résultats dans chaque région et expliquer aux parties intéressées comment les travaux et les analyses entourant le calcul des possibilités forestières ont été menés.
- 2 Démontrer que la démarche et les résultats obtenus sont cohérents avec les grands objectifs de l'aménagement durable des forêts.
- 3 Recueillir les commentaires des intervenants sur les résultats obtenus en matière de possibilités forestières afin de permettre au Forestier en chef d'améliorer la qualité de ses analyses.



Revue externe,
le 22 mai 2013
à l'Université
Laval, Québec

Le Forestier en chef invite les parties intéressées à soumettre des propositions pour améliorer les analyses de possibilités forestières

Au cours de la revue externe ainsi que dans son infolettre de l'édition de juillet 2013, le Forestier en chef a invité les parties intéressées à proposer des éléments pouvant améliorer la qualité des analyses. À cet égard, l'organisation a reçu plus de 70 correspondances comprenant près de 300 commentaires et propositions d'amélioration. Une synthèse des commentaires reçus a d'ailleurs été déposée sur le site Internet.

Pendant les semaines qui ont suivi la revue externe, le Forestier en chef a procédé à l'analyse des propositions et des commentaires des parties intéressées. Des *fiches d'améliorations* précisant, pour chaque région, les éléments retenus et intégrés dans la version finale des analyses ont également été rendues publiques.

Le Forestier en chef prépare une recommandation à la ministre en vue de modifier les possibilités forestières de la période 2013-2018

Lors de la revue externe au printemps 2013, le Forestier en chef a mentionné qu'il recommanderait à la ministre des Ressources naturelles de remplacer les possibilités forestières en vigueur par celles résultant de ses récents travaux. Plusieurs raisons justifiaient cette recommandation. D'une part, rappelons qu'en 2011, le Forestier en chef avait livré une évaluation sommaire des possibilités forestières pour la période 2013-2018. Bien que formelle et légale, cette évaluation visait à répondre à des besoins à courts termes liés à la gestion des nouvelles garanties d'approvisionnement et les volumes mis en marché. Cet exercice sommaire s'inscrivait dans le contexte du changement de régime forestier. Plusieurs éléments nécessaires à la détermination des possibilités forestières tels que les objectifs régionaux et locaux n'étaient pas disponibles à ce moment.

D'autre part, les nouvelles analyses produites au cours de l'exercice 2013 reflétaient, cette fois, les changements survenus dans la foulée de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Ces analyses avaient également été réalisées sur la base des plus récents inventaires forestiers et au moyen d'outils de calcul en mesure d'intégrer des enjeux complexes d'aménagement forestier.

Gérard Szaraz, Forestier en chef



Mise en disponibilité de 2,8 millions de mètres cubes de bois

Le 21 novembre 2013, dans une décision remise à la ministre des Ressources naturelles, le Forestier en chef a annoncé qu'un volume de 2,8 millions de mètres cubes de bois répartis dans 26 unités d'aménagement au Québec était disponible à la récolte. Il s'agissait de volumes de bois attribués mais qui, d'après les rapports annuels d'intervention, n'avaient pas été récoltés pendant les trois premières années de la période 2008-2013. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Forestier en chef complètera ses analyses. De nouveaux volumes de bois devraient être mis en disponibilité.

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) établit que le Forestier en chef a notamment pour fonction de déterminer, après la révision quinquennale des possibilités forestières, les volumes de bois non récoltés devenus disponibles pour la récolte et de rendre publics ces volumes ainsi que les motifs justifiant leur détermination.

Prolongation et mise à jour de territoires forestiers résiduels

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Forestier en chef a procédé à la mise à jour ou à la prolongation des possibilités forestières de 72 territoires forestiers résiduels (lesquels seront éventuellement convertis en forêts de proximité).

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier établit que le Forestier en chef doit déterminer les possibilités forestières de ces territoires. Dans la majorité des cas, considérant que de nombreux éléments nécessaires à l'établissement des niveaux de récolte à rendement soutenu étaient toujours en élaboration, les possibilités forestières ont été maintenues à leur niveau actuel pour une période transitoire. Les décisions du Forestier en chef à l'égard de la mise à jour ou de la prolongation des possibilités forestières de ces territoires ont été déposées sur son site Internet.



**Jean Girard, directeur
du calcul des possibilités
forestières et Gérard Szaraz,
Forestier en chef**

Progression des outils de calcul des possibilités forestières

Origine de l'outil Horizon CPF

Dès le tout début de son mandat en 2005 et pour répondre aux recommandations de la commission Coulombe, le Forestier en chef a réformé en profondeur les outils de calcul des possibilités forestières en faisant l'acquisition de la suite logicielle Woodstock/Stanley. En complément à cette acquisition, l'organisation a développé un environnement informatique et un nouveau logiciel permettant notamment de faciliter et de standardiser la production des intrants du calcul et la gestion des résultats. Ce nouveau logiciel, « Horizon CPF », a été progressivement mis en production par l'équipe du Forestier en chef à compter d'avril 2009.

L'usage combiné des logiciels Horizon CPF et Woodstock/Stanley permet d'intégrer au calcul des possibilités forestières, des variables économiques, fauniques et environnementales. Il permet également aux analystes de produire un mode de calcul par optimisation et spatialisation répondant ainsi à l'une des recommandations du rapport Coulombe.

Progrès de l'année 2013-2014

La conception et la programmation d'Horizon CPF entre 2007 et 2012 avaient nécessité le développement de syntaxes*¹ complexes. En 2013-2014, l'équipe responsable du développement stratégique a simplifié ce langage de programmation informatique permettant ainsi une utilisation plus facile et un gain de temps pour les analystes responsables du calcul des possibilités forestières.

Une fonction permettant de générer des cartes de fréquences d'interventions a été mise au point durant l'année 2013-2014. Elle permet d'automatiser les différentes tâches manuelles requises pour obtenir une répartition spatiale des interventions sur un territoire donné.

Aussi, le renouvellement de la grille *Synthèse des traitements sylvicoles* a permis d'améliorer la gestion de la stratégie sylvicole*². Ainsi, il est maintenant possible de modifier une stratégie sylvicole à partir de cette fonctionnalité ou encore d'appliquer des modifications à plusieurs groupes de strates*³ simultanément. Cela diminue le risque d'erreur associé aux opérations manuelles antérieures.

*¹ Syntaxes : l'ensemble des règles d'écriture d'un programme informatique permises dans un langage de programmation et formant la grammaire de ce langage.

*² Stratégie sylvicole : la stratégie sylvicole est définie par l'ensemble des scénarios sylvicoles applicables aux strates d'aménagement de manière à répondre aux objectifs d'aménagement.

*³ Strates : chacun des sous-ensembles à partir desquels on divise une population à échantillonner.

Enfin, les spécialistes ont développé une application permettant de réutiliser des éléments de la base de données lors de la création d'un nouveau projet de calcul. Cet outil récupère un maximum d'informations obtenues lors d'un calcul antérieur permettant ainsi des gains en temps et en efficacité pour l'organisation.

Les progrès de la modélisation : pour mieux prévoir les effets d'une diversité d'enjeux sur les forêts

L'utilisation de modèles de croissance est requise au moment de produire un calcul des possibilités forestières. Ils permettent de prévoir l'évolution des forêts à long terme en fonction d'une diversité de scénarios sylvicoles que l'on doit projeter dans le temps.

Avec l'arrivée du nouveau régime forestier en vigueur depuis avril 2013, la gestion forestière passera progressivement du rendement soutenu au rendement durable. Ce changement nous obligera à prendre en compte des objectifs de plus en plus diversifiés et complexes dans le calcul des possibilités forestières. C'est la raison pour laquelle, en 2013-2014, le Bureau du forestier en chef a réalisé une série de travaux de perfectionnement en modélisation^{*4}. Ces travaux qui ont porté sur divers thèmes du développement durable contribueront à perfectionner les outils de calcul et les adapter à de nouvelles réalités.

En 2013-2014, nos travaux ont porté sur :

- L'évaluation de l'effet des stratégies d'aménagement sur le flux de carbone ;
- Le développement d'une expertise pour l'intégration des effets probables des changements climatiques et des mesures potentielles d'adaptation à ces effets ;
- L'amélioration de l'approche de modélisation des enjeux liés à la structure d'âge et à la structure interne des peuplements ;
- Le développement d'une méthode pour intégrer les nouvelles lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier dans le calcul des possibilités forestières ;
- L'évaluation des effets du feu sur les possibilités forestières.



Membres de l'équipe de la Direction du développement stratégique et de l'administration. De gauche à droite : Simon Legris, Marc Plante, Thomas Moore et Maxime Renaud

^{*4} Modélisation : la modélisation permet d'analyser des phénomènes réels et de prévoir des résultats à partir de l'application d'une ou de plusieurs théories à un niveau d'approximation donné.

L'expertise du Bureau du forestier en chef sollicitée

Analyses d'impact comme outils d'aide à la décision

L'un des éléments de la mission du Forestier en chef consiste à éclairer les décideurs avant la mise en oeuvre de projets pouvant avoir un impact sur la disponibilité en bois ou sur d'autres objectifs d'aménagement durable.

Au cours de l'exercice 2013-2014, l'expertise du Forestier en chef a été sollicitée afin de produire des évaluations d'impact de 17 projets particuliers. Une majorité de ces analyses avait pour objectif de mesurer l'impact sur la disponibilité en bois de divers scénarios de création d'aires protégées. À l'échelle régionale, on a aussi eu recours à l'expertise du Forestier en chef pour éclairer les effets des stratégies sylvicoles. Les analyses ont également supporté des choix de répartition budgétaire et diverses propositions des Tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire. Enfin, l'expertise de l'organisation a été utilisée dans le choix des secteurs à protéger dans le cadre de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette actuellement en progression.



Photos Marc-André Brochu et Lionel Humbert

Groupe de travail sur le caribou forestier

En 2013-2014, un groupe de travail interministériel a été mandaté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin d'évaluer de quelles façons les nouvelles lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier produites par l'Équipe de rétablissement, pouvaient être intégrées dans la planification forestière et territoriale.

Ce groupe de travail est actuellement constitué de représentants du MFFP, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Bureau du forestier en chef.

Au cours de la dernière année, ce groupe a initié une analyse du portrait actuel de l'habitat du caribou forestier à l'échelle provinciale ainsi qu'une évaluation du portrait évolutif de l'habitat et des impacts socioéconomiques de différents scénarios d'aménagement. Une partie importante de ce travail est réalisée par le Bureau du forestier en chef. Ce travail consiste à développer une méthode permettant de prendre en compte les lignes directrices de l'aménagement de l'habitat du caribou dans un calcul des possibilités forestières. Cela permettra d'évaluer les effets de différents scénarios d'aménagement sur l'habitat de cette espèce et sur les possibilités forestières. Les travaux se poursuivront en 2014-2015.



Chantier sur la forêt feuillue

Dans le discours du budget 2012-2013, le gouvernement a annoncé la mise en place du Chantier sur la forêt feuillue. Cette initiative a pour objectif d'améliorer la contribution de la forêt feuillue à la richesse collective. Les membres de ce groupe de travail doivent aussi identifier des solutions aux problèmes récurrents rencontrés en forêt feuillue et mettre en oeuvre, pour chaque région concernée, une stratégie de revitalisation de cette forêt. Le Forestier en chef contribue à ce chantier de deux façons :

- En dressant le profil des forêts feuillues et mixtes au Québec. Dans un document de synthèse, le Forestier en chef a rassemblé les événements de notre histoire forestière concernant les modes de gestion, les méthodes d'intervention et les faits marquants qui ont façonné les forêts du Québec méridional, depuis le début du XIX^e siècle. Il a aussi dressé le bilan des interventions forestières à partir de l'analyse des paramètres cartographiques et des cartes forestières depuis le début des années 1970. Ce portrait, disponible à l'automne 2014, permettra d'améliorer nos connaissances du territoire et d'évaluer le potentiel actuel et à venir de la forêt feuillue au Québec.
- En évaluant, par le biais d'un projet de modélisation spécifique, les impacts à moyen et long terme de différents niveaux d'investissements sylvicoles sur le calcul des possibilités forestières dans une unité d'aménagement (UA 06451). Ce projet constitue une opportunité pour le Bureau du forestier en chef d'évaluer la faisabilité de réaliser un calcul par volumes d'essences et par produits (déroulage, sciage, pâte) plutôt qu'un calcul en volumes bruts « tous produits ». Cette nouvelle façon de faire pourrait donc être mise en oeuvre lors du calcul des possibilités forestières de la prochaine période quinquennale (2018-2023).

Élargissement de la portée de la certification ISO 9001

En 2013-2014, les travaux visant à élargir la portée du Système de gestion de la qualité ont été entrepris dans le but d'enregistrer plusieurs des mandats de l'organisation au prochain ré-enregistrement prévu en mai 2014.



De gauche à droite :
Héloïse Rheault, biologiste,
Bureau du forestier en chef,
Annie Van Otterdijk, auditrice,
firme SAI Global, Simon Allard,
coordonnateur du système
de gestion de la qualité,
Bureau du forestier en chef

Manuel de détermination des possibilités forestières

Un des mandats du Forestier en chef consiste à préparer, publier et maintenir à jour un manuel d'aménagement durable des forêts servant à déterminer les possibilités forestières. La rédaction du *Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018* a été complétée au cours de l'année 2013-2014. Ce manuel sert à encadrer le processus conduisant à fixer les possibilités forestières pour cette période quinquennale de planification ainsi qu'à diffuser les orientations, les principes et les hypothèses retenus par le Forestier en chef pour accomplir son mandat. Il a été largement utilisé pour supporter la diffusion des travaux de calcul des possibilités forestières en éclairant les parties intéressées en gestion forestière sur les concepts employés, l'intégration des connaissances scientifiques et les façons de faire du Forestier en chef.



Membres de l'équipe du Manuel de détermination des possibilités forestières.
De gauche à droite : Martin Côté, Michel Villeneuve, Héroïse Rheault, Marc Plante, Ibrahima Gassama, Julie Poulin, Antoine Nappi

Avis du Forestier en chef

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut confier au Forestier en chef tout mandat en matière de foresterie et lui demander son avis sur toute question en cette matière, tant à l'égard des forêts privées que des forêts du domaine de l'État. Ainsi, durant l'année 2013-2014, le Forestier en chef a produit les trois avis suivants :

- Évaluation de la récolte de l'if du Canada applicable au territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, pour la période 2013-2018.
- Évaluation de la récolte de l'if du Canada applicable au territoire couvert par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-les-Îles, pour la période 2013-2018.
- Évaluation de la récolte de l'if du Canada par unité d'aménagement, pour la période 2013-2018.

Le Forestier en chef a également débuté la production d'un avis sur la modification des possibilités forestières 2013-2018. Deux autres avis, l'un portant sur la récolte dans les contraintes opérationnelles, l'autre sur le succès des plantations, ont aussi été initiés pendant la période 2013-2014. Tous les avis sont accessibles sur le site Internet du Forestier en chef.



Photo Lionel Humbert

Bilan d'aménagement durable 2008-2013

La Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune précise que « le Forestier en chef établit et transmet au ministre, à l'époque et dans les conditions fixées par ce dernier, un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt au sens de la disposition préliminaire de la Loi sur les forêts, pour les forêts du domaine de l'État, ainsi que des recommandations pour faciliter la poursuite de sa mission. »

Un premier bilan portant sur la période 2000-2008 a été rendu public en 2010. Au cours de la dernière année, le Forestier en chef a débuté les travaux de production d'un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt pour la période 2008-2013.

Ainsi, un cadre de réalisation a été élaboré par l'équipe du Bilan. Ce dernier comporte 22 enjeux couvrant particulièrement le volet « État des forêts, leur protection et leur mise en valeur. » Les éléments liés à l'aménagement durable du territoire forestier seront dégagés des constats liés à la documentation et à l'analyse de plus d'une centaine d'indicateurs. Un comité consultatif externe contribue à enrichir la démarche. La réalisation du Bilan de la période 2008-2013 est encadrée par le processus de gestion de la qualité (ISO 9001) du Bureau du forestier en chef.



L'équipe du Bilan en compagnie des membres du comité consultatif (noms en italique):
De gauche à droite: François Plante, *Francine Dorion*, Anouk Pohu, Lucie Bertrand,
coordonnatrice du Bilan, Ibrahima Gassama, Daniel Pin, *Steeve Morel*, Louis Prévost,
Jean-Martin Lussier, *Diane Bouchard*, Gérard Szaraz, Forestier en chef, *Vincent Gerardin*,
Nancy Gélinas, *Jean Huot*. (Absent sur la photo: Martin Girard)

Communications externes et internes

En 2013, la revue externe visant à présenter les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières a été l'activité de communication la plus importante de l'organisation. Elle a mobilisé le personnel et nécessité la préparation de la tournée du Forestier en chef dans douze régions.

Site Internet

Le site Internet du Bureau du forestier en chef a été la principale plateforme de diffusion des résultats du calcul pendant la revue externe. En outre, au printemps et à l'été 2013, nous avons déposé 411 documents sur le site Internet soit 71 rapports, 27 présentations PowerPoint, 28 fiches de résultats et 285 cartes forestières. La mise en ligne d'autant de documents a haussé le nombre de visiteurs de notre site Internet en cours d'année. L'achalandage a en effet augmenté de 27 % passant de 68 300 en 2012 à 86 705 visiteurs en 2013. La page la plus populaire a été celle portant le titre Calcul des possibilités forestières (6 976 visiteurs).

Les résultats du calcul intéressent les médias régionaux

Au cours de la revue externe, les journalistes régionaux ont produit des articles et reportages portant sur les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières de leur région. Ainsi, une vingtaine d'articles ont été diffusés dans la plupart des régions où s'est tenue la revue externe soit notamment dans les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi, de la Gaspésie et de l'Outaouais.

Infolettre et médias sociaux

Le Forestier en chef a publié deux infolettres au cours de l'année 2013-2014. Il s'agit d'un moyen utilisé par l'organisation pour faire connaître l'évolution des dossiers ou encore les nouvelles décisions et avis du Forestier en chef. En outre, l'infolettre permet d'accroître le volume de visiteurs du site Internet. Au 31 mars 2013, elle comptait 700 abonnés.

En cours d'année, le Bureau du forestier en chef a également ouvert un compte Twitter afin d'accroître le nombre de visiteurs sur le site Internet. L'utilisation de l'infolettre et des médias sociaux constitue une façon peu coûteuse de demeurer en contact avec les médias, les organismes, les associations et toute personne intéressée par les mandats du Bureau du forestier en chef.

Communications internes

Les 62 employés du Bureau du forestier en chef sont répartis dans 15 lieux physiques au Québec. La distance qui sépare les différentes équipes et les besoins de communication incitent l'organisation à utiliser la visio conférence et le système de conférence Web de façon régulière.

Par ailleurs, le Bureau du forestier en chef organise deux rencontres générales par année. Ces rencontres permettent au Forestier en chef et aux gestionnaires de communiquer directement aux membres de l'équipe les orientations touchant la mission. Ces rencontres constituent aussi des occasions d'échanges constructifs au sujet des mandats de l'organisation. Elles permettent aussi aux employés de partager leurs expériences et leurs nouvelles connaissances dans une optique d'amélioration continue de notre expertise.

▶
**Étienne
Perreault,
Bureau
du forestier
en chef**



▲
**Dominique Tremblay,
Bureau du forestier
en chef**



Plan d'action de développement durable 2013-2015

Suite à la réforme de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, le Bureau du forestier en chef a procédé à la révision de la première version de son Plan d'action de développement durable. La version actualisée du plan d'action 2013-2015 maintient la réalisation des actions de la version 2008-2013 et comporte également l'ajout d'un nouvel objectif découlant de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

En 2014, des actions de sensibilisation se sont poursuivies notamment en introduisant de l'information dans la section du développement durable de l'intranet et par une activité de formation sur la prise en compte des principes de développement durable.

Le Bureau du forestier en chef a également adopté des directives concernant le déplacement d'affaires de son personnel. Des indicateurs de suivi de la consommation de carburant et de kilométrage, sous forme de tableaux et de graphiques, permettent de suivre l'évolution des efforts déployés par le personnel afin de réduire la consommation de carburant. Le tableau 2 précise les actions réalisées en 2013-2014 pour contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan d'action de développement durable 2013-2015.

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Compte tenu de son statut d'indépendance, le Forestier en chef avait produit, peu après son entrée en fonction, son propre plan stratégique portant sur la période 2008-2011. En 2012, le Bureau du forestier en chef a réalisé son deuxième plan stratégique qui couvre la période 2012 à 2016.

Il contient trois orientations générales et dix-huit objectifs spécifiques. Le tableau suivant présente le bilan des réalisations du Plan stratégique 2012-2016 du Forestier en chef pour la période 2013-2014.

TABLEAU 1
ACTIONS RÉALISÉES POUR CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
INSCRITS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Orientation 1 | AMÉLIORER LES PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

AXE D'INTERVENTION 1

Analyse des impacts sur les possibilités forestières des modalités d'intervention
aux niveaux local, régional et provincial

OBJECTIF 1 Produire des évaluations d'impacts sur la possibilité forestière comme
outil d'aide à la décision aux niveaux local, régional et provincial

INDICATEUR 1.1

Nombre d'évaluations
produites en conformité avec
les spécifications convenues
(livrables, échéancier,
ressources)

CIBLE

100 % produites en
conformité avec les
spécificités convenues.
Corrections opportunes,
le cas échéant, de toutes
les non-conformités

ACTIONS RÉALISÉES

Le Bureau du forestier en chef a produit
17 évaluations d'impacts. Toutes les
évaluations étaient conformes aux spécificités
convenues.

**OBJECTIF
ATTEINT**

AXE D'INTERVENTION 2

Détermination et révision des possibilités forestières pour les unités d'aménagement et les forêts de proximité

OBJECTIF 2.1 Développer et mettre à contribution les méthodes, les outils, l'infrastructure technologique et les connaissances

INDICATEUR 2.1.1

Disponibilité et fiabilité du système Horizon CPF et de Woodstock/Stanley

CIBLE

90 % des problèmes solutionnés en moins de 48 heures

ACTIONS RÉALISÉES

L'équipe de la conception des outils informatiques et techniques a procédé à l'amélioration en continu de la performance et de l'efficacité des systèmes et elle a intégré de nouvelles préoccupations dans les modèles à la demande des utilisateurs.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 2.1.2

Intégration dans le calcul 2018-2023 de modèles relatifs à la biomasse et au carbone forestier

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Développement de méthodes et d'une expertise visant à quantifier le carbone forestier et la biomasse dans les forêts du domaine de l'État. Formation des analystes en cette matière.

TRAVAUX EN COURS

INDICATEUR 2.1.3

Modélisation de l'impact des changements climatiques et des perturbations naturelles sur l'état et la productivité des écosystèmes forestiers

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Développement d'un modèle de planification intégrant l'enjeu des feux de forêt. Projet réalisé avec le consortium de recherche FORAC. Identification des principaux enjeux liés aux changements climatiques.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 2.2 Produire, diffuser et mettre à jour le Manuel de détermination des possibilités forestières

INDICATEUR 2.2.1

Production de la première version du Manuel

CIBLE

Printemps 2013

ACTIONS RÉALISÉES

Finalisation de tous les fascicules du MDPF. Mise en ligne et distribution du document en version imprimée aux collaborateurs externes.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 2.2.2

Production de la deuxième version du Manuel intégrant des notions de rendement durable

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Évaluation de la première version du Manuel de détermination des possibilités forestières.

TRAVAUX EN COURS

OBJECTIF 2.3 Déterminer les possibilités forestières pour 2013-2018

INDICATEUR 2.3.1

Diffusion des possibilités forestières des forêts de proximité

CIBLE

Automne 2012

ACTIONS RÉALISÉES

En l'absence de forêts de proximité désignées, un mécanisme de prolongation du calcul des possibilités forestières a été mis en place pour les conventions devenues des territoires forestiers résiduels. Les analyses requises ont été complétées pour les dossiers soumis.

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 2.3.2

Diffusion des possibilités forestières (CPF) des unités d'aménagement

CIBLE

Été 2013

ACTIONS RÉALISÉES

Annonce, au printemps 2013, des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières en revue externe.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 2.4 Déterminer les possibilités forestières pour 2018-2023

INDICATEUR 2.4.1

Diffusion des possibilités forestières (CPF) des unités d'aménagement et des forêts de proximité

CIBLE

Automne 2016

ACTIONS RÉALISÉES

Transmission par la Direction des inventaires forestiers des données nécessaires pour la réalisation du calcul des possibilités forestières de la période 2018-2023.

TRAVAUX EN COURS



De gauche à droite à l'avant : Caroline Couture, chef du Service du calcul des possibilités forestières du Centre, Gérard Szaraz, Forestier en chef, Jean Girard, directeur du calcul des possibilités forestières

AXE D'INTERVENTION 3

Production et diffusion d'avis et d'observations relatifs à l'état et à la gestion des forêts

OBJECTIF 3 Produire et diffuser des avis et des observations relatifs à l'état et à la gestion des forêts**INDICATEUR 3.1**

Proportion des avis produits à la satisfaction des demandeurs

CIBLE

100 % des avis produits

ACTIONS RÉALISÉES

Mise en place d'un système de gestion de la qualité pour encadrer la production des avis. Collaboration des parties prenantes à la production des avis à différentes étapes de production.

TRAVAUX
EN COURS**INDICATEUR 3.2**

Nombre d'avis et d'observations produits

CIBLE

5 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Production de 3 avis portant sur l'évaluation de la récolte de l'If du Canada.

OBJECTIF
EN PARTIE
ATTEINT**AXE D'INTERVENTION 4**

Évaluation quinquennale de l'état des forêts et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable

OBJECTIF 4.1 Déterminer le cadre d'évaluation de l'aménagement durable des forêts pour 2008-2013**INDICATEUR 4.1.1**

Diffusion du document du cadre d'évaluation

CIBLE

Automne 2012

ACTIONS RÉALISÉES

Formation d'un comité consultatif externe formé de 7 personnes. Rédaction d'un projet de cadre de réalisation. Amorce de cueillette des données.

TRAVAUX
EN COURS**OBJECTIF 4.2** Produire et diffuser le bilan 2008-2013**INDICATEUR 4.2.1**

Diffusion du bilan

CIBLE

Automne 2014

ACTIONS RÉALISÉES

La diffusion du bilan 2008-2013 sera effectuée en 2015.

TRAVAUX
EN COURS

AXE D'INTERVENTION 5

Développement des connaissances

OBJECTIF 5.1 Planter et opérer une unité de veille scientifique

INDICATEUR 5.1.1

Infrastructure d'acquisition et d'échanges de connaissances avec des organismes de recherche

CIBLE

Automne 2012

ACTIONS RÉALISÉES

Collaboration du Bureau du forestier en chef à 9 projets de recherche.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

OBJECTIF 5.2 Consolider le réseau de partage de connaissances du personnel

INDICATEUR 5.2.1

Fiches de suivi des échanges

CIBLE

Mise à jour mensuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Participation du BFEC à un forum d'échange des utilisateurs des outils de calcul de Woodstock/Stamley au Nouveau-Brunswick. Participation du BFEC à des ateliers offerts par le ministère des Richesses naturelles et Forêts de l'Ontario et portant sur l'utilisation des outils de calcul.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

INDICATEUR 5.2.2

Recours à des ressources spécialisées externes

CIBLE

En continu

ACTIONS RÉALISÉES

Mise sur pied d'un réseau de contacts d'environ 75 experts pour la rédaction des fascicules du Manuel de détermination des possibilités forestières.

OBJECTIF ATTEINT

OBJECTIF 5.3 Développer les relations avec le milieu de la recherche

INDICATEUR 5.3.1

Analyse et communication des besoins de recherche et développement

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Les besoins du Forestier en chef seront communiqués en 2014.

TRAVAUX
EN COURS

INDICATEUR 5.3.2

Nombre de projets réalisés conjointement

CIBLE

3 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Participation à six projets de recherche concernant le rendement durable, le volet économique, la modélisation des feux de forêt et de la récolte en relation avec la qualité de l'habitat du caribou.

OBJECTIF
ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 6

Contrôle de la qualité des intrants, des processus et des résultats

OBJECTIF 6.1 Maintenir fonctionnel le système de gestion de la qualité pour la détermination des possibilités forestières

INDICATEUR 6.1.1

Enregistrement ISO 9001 des processus de calcul des possibilités forestières

CIBLE

Renouvellement de l'enregistrement sur une base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Réalisation de 4 audits internes visant à vérifier les procédures, méthodes et systèmes. Réalisation d'un audit de surveillance externe par la firme SAI GLOBAL. Travaux en vue d'étendre la portée de l'enregistrement à l'ensemble des mandats du BFEC.

OBJECTIF
ATTEINT

OBJECTIF 6.2 Mettre en place un processus qualité pour le bilan 2008-2013

INDICATEUR 6.2.1

Attestation de la rigueur des processus et de l'exactitude des résultats

CIBLE

2014

ACTIONS RÉALISÉES

Intégration du Bilan 2008-2013 dans la portée de la certification ISO 9001 du Bureau du forestier en chef.

OBJECTIF
EN PARTIE
ATTEINT

INDICATEUR 6.2.2

Rapport d'examen du Bilan par les parties intéressées

CIBLE

2014

ACTIONS RÉALISÉES

Mise en place d'un comité consultatif composé d'experts externes.

TRAVAUX
EN COURS

OBJECTIF 6.3 Recourir à des intrants de qualité dans les délais requis

INDICATEUR 6.3.1

Niveau de satisfaction dans la réalisation des ententes avec les fournisseurs

CIBLE

100 %

ACTIONS RÉALISÉES

Intégration des éléments d'amélioration soumis lors de la revue externe.

OBJECTIF ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 7

Développement des ressources humaines

OBJECTIF 7.1 Favoriser la synergie du personnel et des équipes

INDICATEUR 7.1.1

Nombre de rencontres générales du personnel

CIBLE

2 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Deux rencontres générales ont été réalisées au cours de la dernière année

OBJECTIF ATTEINT

INDICATEUR 7.1.2

Mise à jour et suivi de la stratégie interne de communication

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Mise en œuvre de deux stratégies de communication interne et externe à l'égard du Manuel de détermination des possibilités forestières et de la revue externe.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

OBJECTIF 7.2 Développer les compétences professionnelles

INDICATEUR 7.2.1

Production du plan annuel de développement des ressources humaines

CIBLE

Base annuelle

ACTIONS RÉALISÉES

Réalisation d'un inventaire des compétences des employés et d'un référentiel des compétences pour l'organisation.

OBJECTIF EN PARTIE ATTEINT

AXE D'INTERVENTION 8

Communications publiques

OBJECTIF 8.1 Diffuser les possibilités forestières 2013-2018 et 2018-2023 auprès de la clientèle

INDICATEUR 8.1.1

Disponibilité des possibilités forestières sur le site Internet du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Été 2013 (2013-2018)
Automne 2016
(2018-2023)

ACTIONS RÉALISÉES

Présentation publique et mise en ligne des résultats du calcul pour les 71 unités d'aménagement au moment de la revue externe en 2013.

OBJECTIF
EN PARTIE
ATTEINT

OBJECTIF 8.2 Informer la population sur l'état des forêts et les résultats obtenus en matière d'aménagement durable

INDICATEUR 8.2.1

Diffusion des décisions, avis, observations et bilan

CIBLE

100 % des documents diffusés sur le site Internet

ACTIONS RÉALISÉES

Le *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008* ainsi que les résultats du sondage d'opinion concernant ce Bilan sont disponibles sur le site Internet du Bureau du forestier en chef.

OBJECTIF
ATTEINT

INDICATEUR 8.2.2

Fréquence des visites sur le site Internet du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Accroissement annuel de 20 %

ACTIONS RÉALISÉES

Augmentation de 27 % du nombre de visiteurs sur le site Internet en cours d'année. Soit 68 300 visiteurs pour l'année 2012-2013 et 86 705 visiteurs pour l'année 2013-2014.

OBJECTIF
ATTEINT

INDICATEUR 8.2.3

Nombre de présentations sur diverses tribunes et événements par le Forestier en chef ou son personnel

CIBLE

15 par an

ACTIONS RÉALISÉES

Présentations du Forestier en chef :
Plus de 30 présentations ont été livrées lors des événements suivants :

- Revue externe
- Congrès de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
- Service canadien des forêts
- Ateliers organisés par le ministère des Ressources naturelles (Du rendement soutenu au rendement durable)

Présentations du personnel du Bureau du forestier en chef lors des événements suivants :

- Colloque de la compagnie Remsoft portant sur les outils de calcul
- Ateliers de travail et d'échanges organisés par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

OBJECTIF
ATTEINT

SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

Dans son Plan d'action de développement durable 2013-2015, le Bureau du forestier en chef a retenu cinq objectifs organisationnels. Ces derniers sont étroitement reliés à ceux de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Chaque objectif se décline en actions, indicateurs et cibles. La section « actions réalisées » permet de préciser l'état d'avancement de chacun des objectifs du Plan d'action de développement durable.

TABEAU 2

**ACTIONS RÉALISÉES POUR CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
INSCRITS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015**

Orientation 1

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE
DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

OBJECTIF 1 Intégrer les principes de développement durable dans les mandats du Forestier en chef

ACTION 1.1 Prendre en considération, a priori, les préoccupations sociales, économiques et environnementales ainsi que les balises de la Stratégie d'aménagement durable des forêts dans la détermination des possibilités forestières	INDICATEUR Nombre d'unités d'aménagement (UA) intégrant des paramètres d'aménagement durable des forêts (ADF) dans la détermination des possibilités forestières 2013-2018	CIBLE Cent pour cent des UA intégrant des paramètres d'ADF dans la détermination des possibilités forestières 2013-2018	ACTIONS RÉALISÉES Toutes les unités d'aménagement considèrent au moins six paramètres de développement durable ainsi que ceux de l'aménagement durable des forêts.	OBJECTIF ATTEINT
ACTION 1.2 Produire, pour 2013, le <i>Manuel de détermination des possibilités forestières</i> 2013-2018 (MDPF)	INDICATEUR État d'avancement de la production du MDPF	CIBLE Produire, pour 2013, le Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018	ACTIONS RÉALISÉES Le Manuel a été produit en version complète et finale et mis en ligne sur le site Internet. Des copies du Manuel en format imprimé ont été transmises aux personnes ayant contribué à la production du document.	OBJECTIF ATTEINT

Orientation 2

INFORMER, SENSIBILISER,
ÉDIFIER ET INNOVER

OBJECTIF 2.1 Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

ACTION 2.1

Offrir des activités de sensibilisation et de formation en développement durable au personnel du Bureau du forestier en chef

INDICATEUR

Nombre d'employés ayant participé aux activités de sensibilisation et de formation

CIBLE

Sensibiliser, pour 2015, plus de 80 % du personnel

ACTIONS RÉALISÉES

Le personnel du Bureau du forestier en chef a assisté à une activité de sensibilisation et de formation. Cette action se poursuivra en 2014-2015.

OBJECTIF
ATTEINT

OBJECTIF 3 Produire un bilan quinquennal de l'état des forêts et des résultats en matière d'aménagement durable des forêts

ACTION 3.1

Produire le Bilan portant sur la période 2008-2013 en référant aux principes de développement durable

INDICATEUR

État d'avancement des travaux du Bilan 2008-2013

CIBLE

Déposer, pour 2015, le Bilan portant sur la période 2008-2013

ACTIONS RÉALISÉES

Formation de l'équipe de travail, élaboration du cadre de réalisation du Bilan, formation du comité consultatif externe.

TRAVAUX
EN COURS

OBJECTIF 4 Évaluer l'impact, a priori, de projets, de politiques, de programmes, de stratégies ou de scénarios de développement

ACTION 4.1

Entretien et améliorer le système de calcul des possibilités forestières en poursuivant des considérations relatives au développement durable

INDICATEUR

Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable, comme l'économie, le carbone ou la biomasse, introduits dans le système de calcul des possibilités forestières

CIBLE

Prendre en compte, pour 2015, trois nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le système de calcul des possibilités forestières

ACTIONS RÉALISÉES

Dix groupes de travail ont été formés afin de prendre en compte certains thèmes liés au développement durable tel que l'économie, les changements climatiques, le carbone, et la biomasse. Un nouveau module économique a été introduit dans les modèles du calcul des possibilités forestières.

TRAVAUX
EN COURS

ACTION 4.2

Produire des évaluations d'impacts sur les possibilités forestières requises comme outil d'aide à la décision pour l'État et les organismes régionaux

INDICATEUR

Nombre d'évaluations d'impacts produites

CIBLE

Produire 90 % des évaluations d'impacts dans les délais convenus

ACTIONS RÉALISÉES

Le Bureau du forestier en chef a produit 17 évaluations d'impacts au cours de la dernière année financière.

**OBJECTIF
ATTEINT**

Orientation 3

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF 5 Adopter des pratiques écoresponsables dans les activités courantes de gestion au Bureau du forestier en chef

ACTION 5.1

Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR

État d'avancement des procédures de mise en œuvre et de suivi des actions découlant du cadre de gestion environnementale du Bureau du forestier en chef

CIBLE

Terminer, pour 2014, la mise en œuvre et les procédures de suivi des actions identifiées dans le cadre de gestion environnementale du Bureau du forestier en chef et du Plan d'action de développement durable 2013-2015 du Bureau du forestier en chef

ACTIONS RÉALISÉES

L'organisation produit des tableaux et des figures afin d'illustrer la consommation de carburant et le kilométrage liés aux déplacements d'affaires du personnel. Ces indicateurs de performance sont transmis aux employés afin de les tenir informés.

Des procédures ont été mises en place pour augmenter la fréquence d'utilisation de la salle de vidéoconférence, le déplacement en covoiturage, le transport en commun et la location de véhicules moins polluants.

**OBJECTIF
ATTEINT**

Agenda 21 de la culture du Québec

Conformément à une requête gouvernementale rédigée par le Bureau de coordination en développement durable, le Bureau du forestier en chef a retenu, dans son Plan d'action de développement durable 2013-2015, un des objectif découlant du thème Culture, territoire et environnement (4)* de l'Agenda 21 de la culture du Québec soit :

- Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite.
- Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels, et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone (17)

OBJECTIF DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF

Renforcer la viabilité et la résilience des communautés autochtones (19)**

ACTION	INDICATEUR	CIBLE	ACTIONS RÉALISÉES
Prendre en compte les besoins et les préoccupations des communautés autochtones dans le calcul et la détermination des possibilités forestières	Le nombre de communautés autochtones rencontrées	Prendre en compte les besoins et les préoccupations de six communautés autochtones	Treize communautés autochtones ont été rencontrées pour prendre en compte leurs besoins et répondre de leurs préoccupations lors de la dernière revue externe. Un avis a été rédigé à la demande des communautés Cris. Les attributs de l'Entente de la paix des braves ont été intégrés dans le calcul des possibilités forestières. L'action se poursuivra dans le prochain exercice de calcul des possibilités forestières.

OBJECTIF
ATTEINT

* Numéro correspondant à l'un des 4 thèmes inscrits dans le document Chantier culture.

** Numéro correspondant à l'un des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

PLAN D'ACTION 2014-2015

Les résultats escomptés suivants sont prévus pour l'exercice 2014-2015.

Calcul des possibilités forestières

- Diffuser les résultats de la détermination des possibilités forestières 2013-2018 pour les 71 unités d'aménagement forestier.
- Produire et diffuser la documentation destinée à supporter la planification et la certification forestière pour la période 2013-2018 (bases de données, rapports informatiques, etc.).
- Déterminer de nouveaux volumes disponibles à la récolte parmi les volumes non récoltés de la période 2008-2013.
- Déterminer les possibilités forestières de territoires forestiers résiduels.
- Poursuivre les activités du calcul des possibilités forestières 2018-2023 en préparant les intrants requis (courbes d'évolution de la forêt, cartes forestières, inventaires forestiers, etc.).
- Assurer la maintenance du système *Horizon CPF* et déployer les améliorations nécessaires pour augmenter son efficacité, sa fiabilité et son adaptabilité aux nouvelles approches de modélisation.
- Explorer, développer et améliorer les approches de modélisation sur différents enjeux comme le carbone forestier, les changements climatiques, les considérations économiques et les enjeux de structure d'âge.

Bilan d'aménagement durable des forêts 2008-2013

- Diffuser le cadre de réalisation.
- Produire une première ébauche du bilan.



Avis du Forestier en chef

Publier 5 avis au cours de l'année 2014-2015 dont trois porteront sur les sujets suivants :

- Modification des possibilités forestières de la période 2013-2018.
- Récolte dans les contraintes opérationnelles : suivi de la recommandation du Forestier en chef de 2006.
- Succès des plantations.

Support à la décision

- Participer à divers projets collaboratifs et groupes de travail.
- Produire des analyses principalement relatives aux possibilités forestières.

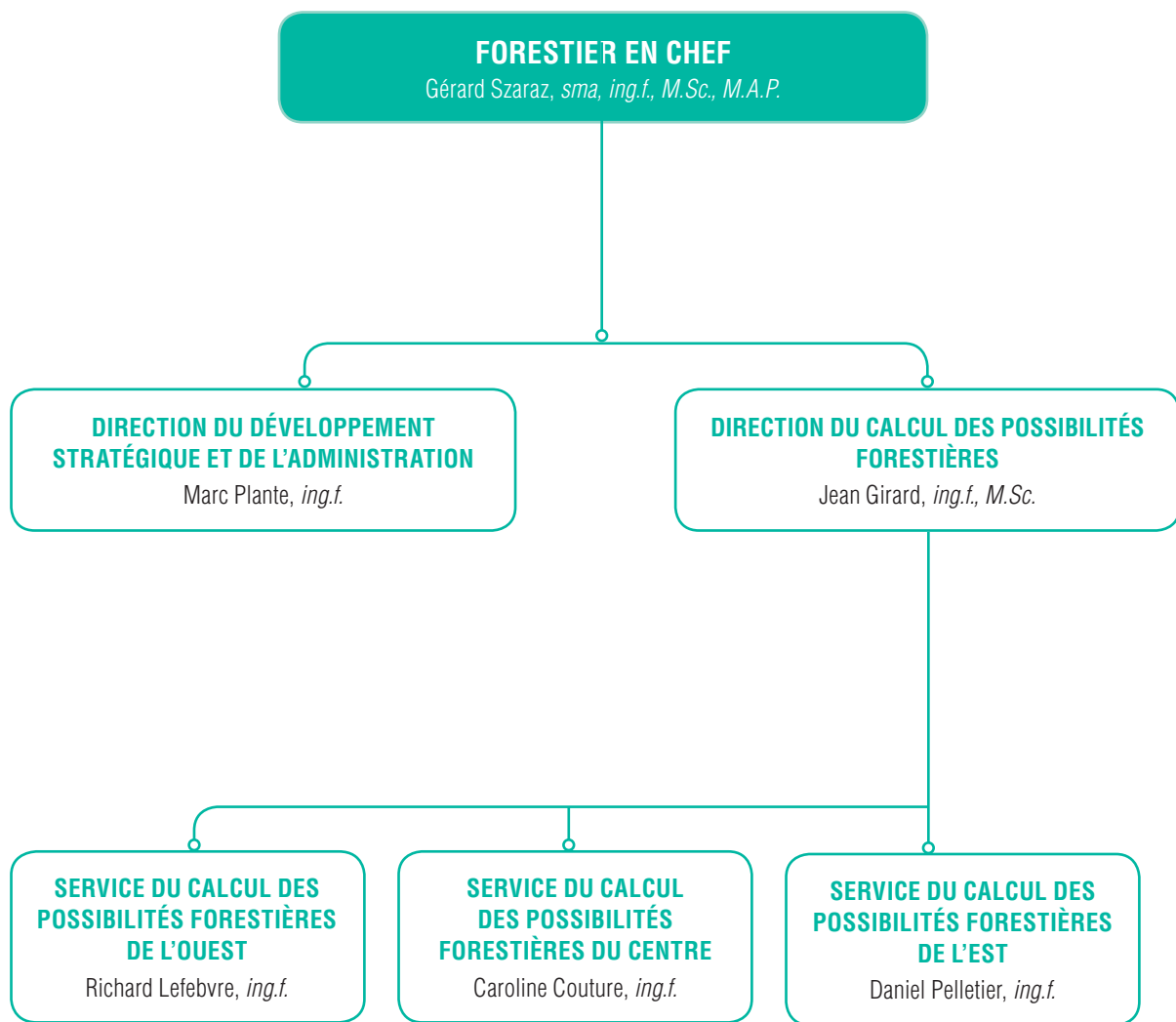
Gestion organisationnelle

- Poursuivre la gestion du changement auprès des ressources internes et des clientèles en vue d'une adaptation aux défis liés aux nouvelles façons de produire le calcul des possibilités forestières.
- Maintenir l'enregistrement ISO 9001 de l'ensemble des mandats du Forestier en chef incluant :
 - le calcul des possibilités forestières ;
 - le bilan d'aménagement durable ;
 - les avis du Forestier en chef ;
 - le Manuel de détermination des possibilités forestières.

Plan d'action de développement durable 2013-2015

- Mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de formation en développement durable.
- Mettre en place un comité de développement durable afin de prendre en considération les principes de développement durable dans les activités du Bureau du forestier en chef.
- Développer des indicateurs de performance en matière de pratiques écoresponsables.

ANNEXE 1 Organigramme



ANNEXE (2) Liste des acronymes

ADF: Aménagement durable des forêts

BADF: Bilan d'aménagement durable des forêts

BFEC: Bureau du forestier en chef

CPF: Calcul des possibilités forestières

FA: Fonctionnement autre

FP: Fonctionnement personnel

FORAC: De la forêt au client. Le consortium FORAC est un centre d'experts pour l'avancement de l'industrie des produits forestiers.

Ing.f.: Ingénieur forestier

ISO: International Organization for Standardization
(Organisation internationale de normalisation)

M.A.P.: Maîtrise en administration publique

MDPF: Manuel de détermination des possibilités forestières

M.G.P.: Maîtrise en gestion de projet

M.Sc.: Maîtrise en sciences

Sma: Sous-ministre associé

UA: Unité d'aménagement

Pour en connaître davantage sur les acronymes et abréviations reliés au secteur forestier, vous pouvez consulter l'adresse Internet suivante :

<http://www.mmf.gouv.qc.ca/forets/vocabulaire/forets-acronyme.jsp>

*Bureau du forestier
en chef*

Québec

